



Commune de Corsier

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 JUIN 2015**

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Denis **WAECHTER** Président
Jérémy **ANSELMETTI**
Dominique **BAUMBERGER**
Claudia **COCHET**
Jean-Noël **DUCREST**
Andréa **EHRETSMANN**
Monique **FERRARI**
Dante **GIACOBINO**
Philippe **RENAUD**
Alain **RIFAT**
Hazel **ROFFLER**
Albert **SIROLI**
Killian **SUDAN**

Bertrand **PICTET**, Maire
Eric **ANSELMETTI**, Adjoint
Joëlle **MARTIN WIDMER**, Adjointe

Florence **THIERRIN**, Secrétaire générale

Excusés :

Binh **HUYNH**
Daniel **MUSCIONICO**
Dominique **RYSER**
Charles **VINZIO**

En raison de l'arrivée tardive de M. Denis Waechter, Mme Dominique Baumberger, Vice-présidente, ouvre cette séance extraordinaire à 18h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle prie d'excuser MM. Binh Huynh, Daniel Muscionico, Dominique Ryser et Charles Vinzio.

1. Ouverture d'un crédit pour la création de 2 terrains de tennis, places de parc et modification du parking de l'école.

Mme D. Baumberger passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique les raisons de convoquer cette séance extraordinaire, soit les délais impartis pour relocaliser les terrains de tennis en raison du démarrage du chantier de Prés-Grange.

M. P. Renaud, Président de la commission de l'urbanisme et des constructions, informe que la commission s'est réunie le 15 juin 2015 pour le suivi de la procédure concernant l'ouverture d'un crédit pour la création de 2 terrains de tennis, de places de parc et la modification du parking de l'école.

A cette occasion, il a été précisé que la demande préalable de construire est en synthèse. L'utilité de procéder à une étude géotechnique pour détecter la présence éventuelle d'eau a également été discutée, et il a été rappelé que la zone est en 4B protégée, entourée par la Route de Corsier, l'école et des terrains agricoles.

A l'issue de la séance du 15 juin, les membres de la commission ont été invités à donner un préavis sur la délibération.

A la majorité par 8 pour, 0 contre, 2 abstentions, les membres de la commission ont donné un **préavis favorable** à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'100'000.- TTC pour la création de 2 terrains de tennis et la création de places de parc.

M. D. Giacobino tient à clarifier sa position sur cet objet. M. le Conseiller n'est pas contre le tennis mais estime que l'emplacement choisi pour les terrains n'est pas très approprié.

M. A. Sirolli regrette que la commission des finances n'ait pas été saisie pour se prononcer sur le projet.

M. D. Waechter reprend la présidence de la séance.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président donne lecture de la délibération.

OUVERTURE D'UN CREDIT POUR LA CREATION DE 2 TERRAINS DE TENNIS, DE PLACES DE PARC ET MODIFICATION DU PARKING SIS AU 20 RTE DE CORSIER, PARCELLE NO 4035, PLAN 37 A CORSIER

DELIBERATION

Vu le besoin de relocaliser des terrains de tennis sis à Pré-Granges en raison de la construction de 4 immeubles de logements pour la population sur cette zone,

vu les séances des commissions de l'aménagement et des constructions des 21.01.2014 – 04.02.2014 – 11.03.2014 – 27.05.2014 – 11.06.2014 – 07.07.2014 – 28.07.2014 (comité de pilotage) 09.09.2014 – 22.09.2014 – 13.10.2014 – 03.11.2014 avec la commission des finances – 04.12.2014 – 13.01.2015 – 20.01.2015 - 04.02 2015 – 25.02.2015 - 05.05.2015 et 15.06.2015,

vu le devis général estimatif des travaux établi par le bureau DI-a architectes du 02.06.2015 pour la réalisation de deux terrains de tennis, de places de parc et modification du parking sis au 20 rte de Corsier, parcelle no 4035, plan 37, en zone 4 B protégée se montant à CHF 1'005'977.00,

vu l'art. 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide à 9 voix pour et 3 abstentions

1. D'obtenir une autorisation de construire pour la réalisation de deux terrains de tennis, des places de parc et modification du parking sis au 20 rte de Corsier, parcelle no 4035, plan 37, en zone 4B protégée à Corsier.
2. D'ouvrir au Maire un crédit initial de **CHF 1'100'000.00 TTC** représentant le coût des travaux selon le budget du bureau DI-a architectes y compris les divers et imprévus.

3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique no 34.143 pour les installations sportives et no 62.141 pour les places de parc.
4. D'amortir cette somme en 20 annuités de 2016 à 2037 par le compte de fonctionnement no 34.331 pour les installations sportives et no 62.331 pour les places de parc.
5. D'autoriser le Maire le cas échéant à contracter des emprunts auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 1'100'000.00 pour permettre l'exécution des travaux.

2. Dates des prochaines séances du Conseil municipal

M. le Président annonce les dates des prochaines séances du Conseil municipal soit les 15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 15 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. D. Waechter remercie les membres du Conseil municipal de leur participation et lève la séance à 18h15.

Procès-verbaliste : Sylvie Biffiger

Denis WAECHTER,
Président du Conseil municipal

Florence THIERRIN,
Secrétaire générale

Killian SUDAN,
Secrétaire du bureau du Conseil municipal